

NOTRE-DAME-DU-PRÉ

**Document
à conserver**

UNE VALLÉE **DURABLE** POUR TOUS

Risques Naturels et Technologiques :
LES BONS RÉFLEXES FACE AU DANGER !

LE MOT

DU MAIRE

La commune de Notre-Dame-du-Pré comme bien d'autres communes de montagne, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origines naturelles (inondation, avalanches...) ou technologiques (nucléaire, industriel transport de marchandises dangereuses, barrage).

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous protéger.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité et de celle des autres.

Henri Borlet,

Maire de Notre-Dame-du-Pré



Pour en savoir plus

Le site Internet de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise

DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable sur www.tarentaise-vanoise.fr

IRMA

Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer

Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture de la Savoie

Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

SOMMAIRE

-  2 **MOT DU MAIRE**
EN SAVOIR PLUS
-  3 **LE RISQUE MAJEUR**
-  4 **L'ALERTE**
-  5 **LES BONS RÉFLEXES**
-  6-7 **EN CAS**
DE RISQUE MAJEUR
-  8-9 **INDUSTRIEL**
-  10-11 **BARRAGE**
-  12 **NUCLÉAIRE**
-  13 **TRANSPORT DE**
MATIÈRES DANGEREUSES
-  14 **SÉISME**
-  15 **MÉTÉO**

Le risque

MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.



L'aléa



L'enjeu



Le risque

L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de Notre-Dame-du Pré dispose des moyens suivants :

- > La Sirène risque industriel située à proximité de l'usine MSSA à Pomblière
- > Un haut parleur mobile installé sur un véhicule, capable de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité
- > Les radios (103.9 France Bleu Pays de Savoie) ou télévisions

Début de l'alerte

Ce signal consiste en trois émissions successives d'une minute 41 secondes chacune et séparées par des intervalles de cinq secondes, d'un son montant et descendant.

- > La mise à l'abri immédiate est la protection la plus efficace, elle permet d'attendre la fin de l'alerte ou le cas échéant l'arrivée des secours en vue d'une évacuation.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Ayez

LES BONS RÉFLEXES !

> Ce qu'il faut faire...

> Mettez vous à l'abri :

Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, gardez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.



> Écoutez la radio 103.9 France Bleu Pays de Savoie :

Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.



> Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :

Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes...), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées...).



> Coupez le gaz et l'électricité :

Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.



> ... et ne pas faire

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école :

Les enseignants les mètront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sécurité qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.



> Ne téléphonez pas :

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

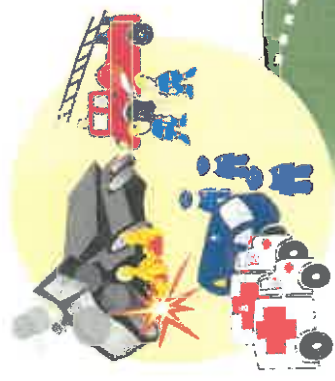


Qui fait quoi

EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1

Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion...



7

Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.



6

Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sécurité, afin de faire face à une situation de risque.



2

Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.



3

Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.



4

Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation...) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).



5

Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge...).



Illustration : Laura Broussard



Le risque INDUSTRIEL



La société Métaux Spéciaux située à Saint Marcel Pombrière produit essentiellement du sodium et du chlore.
Cette entreprise du secteur chimique est classée SEVESO seuil HAUT.

Un accident majeur pourrait provoquer la formation d'un nuage de chlore sur plusieurs kilomètres, engendrant des intoxications et des brûlures pour les populations et un impact important sur l'environnement.

La commune de Notre-Dame-du-Pré, voisine de Saint Marcel, est située dans le périmètre de danger, large de 2500 mètres, autour de l'usine.



Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques :

- > Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).
- > Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.

Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)



A savoir

La loi prévoit la création de comités locaux d'information et de concertation (C.L.I.C) autour des installations Seveso à hauts risques, pour permettre au public d'être mieux informé et d'émettre des observations.

Le CLIC MSSA crée en 2007 couvre le territoire de 5 communes : Saint Marcel Hautecour Moutiers, Notre Dame du Pré et Salins les Thermes. Il est composé de représentants de l'administration, des collectivités territoriales, des exploitants, des riverains et des salariés de l'établissement concerné.

Les mesures de prévention

Réduire le danger à la source...

L'exploitant de l'usine Métaux Spéciaux est soumis à la réglementation très stricte de la « directive SEVESO II » qui impose de réduire les risques à la source, c'est dire au plus près des installations.

Des études de danger ont été réalisées et sont régulièrement actualisées afin d'identifier les sources de risque, les scénarios d'accident envisageables et leurs effets sur les personnes et l'environnement.

Par ailleurs, la maîtrise de l'urbanisation permet d'assurer sur le long terme la sécurité des personnes riveraines, en évitant que de nouveaux habitants soient exposés.

...et être prêt à réagir en cas d'accident

Malgré toutes les mesures de prévention et de réduction du risque, la probabilité qu'un accident survienne n'est jamais nulle. En cas d'accident majeur, dépassant l'enceinte de l'entreprise, l'organisation des secours et les services de l'Etat suivraient un Plan Particulier d'Intervention (PPI) établi par la Préfecture.

La population serait prévenue par les sirènes PPI de l'usine MSSA et par un appel téléphonique automatisé.

Périmètre de danger autour de l'usine (2500 m)

(calculé correspondant à l'ouverture d'un wagon de atière)



Source PPI Métaux Spéciaux, Conception : Odéane Vibert, APTV 2009
BD Ortho 2008 - IGN - copie et reproduction interdites



Le risque BARRAGE



Notre-Dame-du-Pré est située à l'aval du barrage de Tignes. Le scénario pris en compte par les autorités, bien que très peu probable est la rupture totale et instantanée de l'ouvrage due à sa dégradation. Cette rupture provoquerait une onde de submersion qui inonderait la partie basse du territoire communal sous plusieurs mètres d'eau.

Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques pour le village des Plaines

Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités et selon les consignes :

- > Gagnez la salle polyvalente de Notre Dame du Pré
- > Ne vous dirigez pas sur la nationale 90

Les mesures de prévention

En France, les ruptures de barrage sont très rares grâce au respect de règles strictes de construction et de surveillance. Ces ouvrages font l'objet d'études et de contrôles lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation (inspection visuelle, suivi des déplacements, suivi des fuites et des fissures, examen décennal approfondi...)



Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation et de déclencher les systèmes d'alerte. La rupture d'un barrage n'est pas brutale, des signes précurseurs seraient observés et permettraient de mettre en place des mesures techniques pour soulager le barrage (vidange) et pour alerter la population afin de procéder à l'évacuation préventive.

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.), établi par la préfecture, organisant l'alerte et les secours en cas de danger. La commune a par ailleurs mis en place un plan d'évacuation de la zone de submersion en lien avec ce plan.

Onde de submersion du barrage de Tignes, Les Plaines (scénario le plus pessimiste)



Source : PPI Grand Barrage, Conception : Océane Vibert, APTV 2008.
BD Ortho 2006 - IGN : copie et reproduction interdites

Le risque

NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion). Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. L'absorption préventive ou aussi précocée que possible d'un comprimé d'iode stable sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A savoir : Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.



Les bons réflexes

Consignes générales

- Fermez et bouche les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations)
- Les personnes sensibles à l'iode radioactif (moins de 25 ans et femmes enceintes) sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche :
 - Salle polyvalente (Les Plaines)
 - Mairie (Chef-lieu)

Consignes spécifiques



Le risque

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

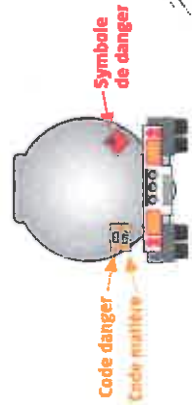


Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers...

Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régie par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.



SI VOUS ÊTES

TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

Les bons réflexes

Consignes générales



Consignes spécifiques :



- Fermez et bouche les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations).
- Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.



Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

Le risque SÉISME



Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui elle-même rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Notre-Dame-du-Pré est classée en zone de sismicité faible (1b), un risque à ne pas négliger.



Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible. Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre.

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

Les bons réflexes Consignes générales



Consignes spécifiques

Pendant la première secousse

- > Restez là où vous êtes
- > A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- > A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.
- > En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.



Après la première secousse

- > Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- > Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

La séisme qui a frappé Annecy en 1996 avait une magnitude de 5.2.



A savoir : La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998)

DIX SECONDES D'ANGOISSE

La durée moyenne d'un séisme est d'environ dix secondes. C'est pendant ces dix secondes que les dégâts sont les plus importants. C'est pourquoi il est essentiel de se protéger pendant cette courte durée.

Le risque
SISMIQUE



Les risques MÉTÉOROLOGIQUES



Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange, rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver...

Fortes chutes de neige, orages, vents violents... sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter notre commune

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Comment serez-vous prévenus ?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par téléphone au 32 50.

Jouez la prudence, informez-vous !

- > La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous.
- > Dès le niveau orange, suivez les conseils de comportements.
- > Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée...

A savoir :

Les risques météorologiques

	vent violent		avalanche
	pluie/inondation		canicule
	orages		grand froid
	neige/verglas		



Consignes à respecter



Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- Pamplona 04 79 37 07 05

Edition 2010 - Directeur de publication : Henri Borlet

Comité de rédaction : Oceane Vibert, Henry Borlat

Credits photographiques : Commune de Notre-Dame-du-Pré, SPM, STM73

EDIS 73, Prim.net, IRMA, METEO FRANCE, EDF, Evian, Schneider, ONU, A.P. Muel, ANENA, F. Raison

REMARQUE: Nantier-Métropole, Stéphane Godin, Julien Millet, Philippe Gal, Béatrice Vibert

Illustration: Laura Brostrand

**TARENTAISE
à venir**

Mairie NOTRE-DAME-DU-PRE

Chef Lieu

73600 NOTRE DAME DU PRE

Telephone : 04 79 24 01 74